La voirie

La Communauté de communes est gestionnaire **de l’ensemble des voies communales et de leurs dépendances. Elle** intervient dans la **création, l’aménagement et l’entretien des voies. Elle instruit les demandes d’autorisation de voirie et demandes d’alignement, pour le compte des communes membres. Pour en savoir plus, télécharger la demande d’autorisation de voirie ou déclarer un sinistre, rendez-vous sur :**
https://www.hautstolosans.fr/voirie